

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 3052

Nom de l'établissement : UNI Battelle Bâtiment A

Adresse de l'établissement: Route de Drize 7 - 1227 Carouge

Date dernière mise à jour: 27.01.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
S.sol	Escalier réfectoire	Murs, Couverture antifeu	2014	Assaini
S.sol	Dégagement + dépôts	Conduits de fluide, Ventilation haute (Fibres-ciment)	2019	
S.sol	Electricité	Portes coupe-feu, Plaques planes (Fibres-ciment)	2019	
Rdc	Salle de conférence	Trappe technique, Carton	2014	Assaini
Rdc	Entrée	Sols, Dalles de sol 20x20	2019	
Rdc	Hall	Sols, Dalles de sol 20x20	2019	
Rdc	Réfectoire	Sols, Dalles de sol 20x20 grises foncées	2019	
3ème étage	Dégagement 2 gauche	Conduits de fluide, Ventilation (Fibres-ciment)	2019	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.